

Vannes, le 2 mai 2019

à Mesdames et Messieurs les Résidents et leurs Familles

Mesdames, Messieurs,

Suivant les dispositions de la loi du 2 janvier 2002 et ses décrets, les établissements accueillant des personnes telles que les Résidences MAREVA doivent mettre en place un Conseil de la Vie Sociale (CVS). Tel est le cas de nos Résidences depuis de nombreuses années.

Cette instance permet aux résidents et leurs familles, entre autre, de :

- ✦ exprimer leurs avis sur les questions relatives au fonctionnement des établissements, et tout particulièrement :
  - l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
  - les activités,
  - l'animation socio-culturelle,
  - les projets de travaux et d'équipements, l'entretien des locaux,
  - la nature et le prix des services,
- ✦ être consulté sur le règlement de fonctionnement et le projet de l'établissement,
- ✦ être un lieu d'écoute et d'échanges entre les résidents, leur famille et les responsables des Résidences.

Trois collèges constituent le CVS, à savoir celui des résidents, celui des familles et celui des personnels salariés. Notre CVS se réunit 3 à 4 fois par an.

Enfin, les avis et propositions adoptés par les membres du CVS font l'objet d'un procès-verbal adressé après approbation au Conseil d'Administration des Résidences MAREVA.

Cette instance est tout particulièrement importante afin que chacun puisse participer à la vie même de sa Résidence et au bien être de chacun.

C'est pourquoi, je me permets de revenir vers vous afin de solliciter des candidatures pour participer au CVS de nos Résidences tant au niveau des résidents que de leur famille.

*En effet, il est nécessaire de compléter pour chaque résidence le nombre de résident et de leur famille par un, voire deux membres supplémentaires tant en respectant, autant que faire ce peu, un juste équilibre de représentation par Résidence dans les deux collèges.*

Je vous demande de faire parvenir votre candidature à notre Directeur, Monsieur Michel PERES sous pli confidentiel.

Je tiens à vous remercier, tout particulièrement, pour votre engagement et votre participation constructive au développement harmonieux de nos résidences au service de tous nos aînés.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments dévoués.

Jean-Marie GIRARDIN



Président du Conseil de la Vie Sociale

Résidence du Parc du Car Résidence Les Oréades  
26 rue Vincent Rouillé 26 rue Vincent Rouillé  
56000 VANNES 56000 VANNES  
Tél. 02 97 46 43 54 Tél. 02 97 46 43 54  
Fax 02 97 63 49 79

Résidence Les Nymphéas Résidence Parc Er Vor  
17 rue du 505è RCC 2 rue des Chênes  
56000 VANNES 56890 MEUCON  
Tél. 02 97 47 07 07 Tél. 02 97 61 86 10  
Fax 02 97 47 58 97 Fax 02 97 61 86 11

internet : [www.residences-mareva.fr](http://www.residences-mareva.fr)

e-mail : [accueil@residences-mareva.fr](mailto:accueil@residences-mareva.fr)